

# information du SIES

## Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

**Les regroupements d'établissements (ou sites contractuels) ont été mis en place par la loi de 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche dans presque toutes les académies, hors DOM-COM et Corse. Selon les contrats de sites en vigueur en février 2019, ces regroupements comptent 217 260 personnels de l'emploi d'enseignement et de recherche, qu'ils soient permanents ou non-permanents, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs ou personnels de soutien à ces activités. Si les EPSCP en constituent les trois quarts, les EPST s'y impliquent également fortement, essentiellement via les unités mixtes de recherche, ainsi que les EPIC, dans une moindre mesure. Presque tous les regroupements localisés en Province présentent une structure par grands domaines disciplinaires comparable à la moyenne nationale. En revanche, les sites franciliens sont plutôt inscrits dans une logique de spécialité disciplinaire. Trois sites concentrent 23% des effectifs. En proportion, les doctorants sont plus nombreux dans les sites franciliens et dans ceux de grande taille.**



## L'emploi d'enseignement et de recherche dans les sites contractuels en 2017

Conformément aux dispositions de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, quasiment tous les établissements publics d'enseignement supérieur (EPSCP<sup>1</sup>, dénommés parfois « universités » dans cette note, par extension) sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) se sont regroupés en Communautés d'universités et d'établissements (Comue) ou en associations coordonnées par un établissement chef de file, sur un territoire donné, autour d'un projet de formation et de recherche partagé et coordonné. S'y sont adjoints d'autres établissements d'enseignement hors tutelle du MESRI (écoles majoritairement publiques, mais aussi privées), certains organismes de recherche (EPST, EPIC, *Définitions*, et l'institut Curie), des fondations de coopération scientifique et enfin l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Ces 26 regroupements, ou sites contractuels (19 Comue et 7 associations, *Annexe*), sont réalisés à l'échelle académique ou inter-académique. Par dérogation, en Ile-de-France et dans ses trois académies de Paris, Versailles et Créteil, plusieurs établissements peuvent

assurer la coordination territoriale. Les regroupements coordonnent l'offre de formation, la politique d'amélioration de la vie étudiante ainsi que la stratégie de recherche et de transfert des acteurs présents sur le territoire.

Cette note s'intéresse au volet de l'emploi dit « d'enseignement et de recherche » lié au processus, c'est-à-dire aux personnes travaillant comme enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs dans les diverses catégories d'établissements ou organismes membres des regroupements mentionnées plus haut, aux personnes apportant un soutien à de telles activités (*Définitions*), ainsi qu'aux personnels rémunérés par des organismes et travaillant dans des unités mixtes sous tutelle d'une université du regroupement. Afin de viser l'exhaustivité sur la totalité de l'emploi d'enseignement et de recherche dans les sites, les statistiques présentées consolident quatre ensembles de sources de données, selon le type d'établissement concerné (*Sources et méthodes*).

Les structures relevant des 26 sites contractuels (hormis celles du CEA, de l'Inria et de l'institut Curie) représentent un total de 217 260 personnels de recherche et d'enseignement à fin 2017 (*figure 1*), qu'ils soient permanents ou non permanents. Il s'agit plus précisément de : 95 910 chercheurs, enseignants, ingénieurs et cadres<sup>2</sup>, 9 020 ingénieurs de recherche (IGR) en EPST

1. Principalement : universités (hors DOM-COM, Corse, Paris 1 et Paris 2), Ecoles normales supérieures, et certains grands Etablissements, ENI-ENSI et IEP

2. Ingénieurs et cadres des EPIC, écoles et FCS affectés à la RD et à son pilotage, *Définitions*.

**FIGURE 1 - Contribution des différentes catégories d'établissements aux sites contractuels à fin 2017**

Type d'établissement déclarant*	Emploi d'enseignement et de recherche ; permanents et non-permanents				
	Effectifs totaux, y c. personnels des structures administratives centrales	Effectifs investis dans les sites	dont % en unités mixtes	% d'investissement des établissements dans les sites****	Part de la catégorie dans l'ensemble (%)
CNRS	32 311	25 665	98	88	12
INSERM	8 181	6 966	100	96	3
5 autres EPST, y c. IFSTTAR, hors INRIA**	14 216	8 921	78	76	4
<b>Ensemble 7 EPST</b>	<b>54 708</b>	<b>41 552</b>	<b>94</b>	<b>87</b>	<b>19</b>
4 EPIC membres de sites***, hors CEA**	5 664	3 597	22	88	2
CNES, Pasteur-Paris	4 718	118	-	7	0,1
FCS et ANSES	1 323	880	-	67	0,4
EPSCP	170 879	163 307	-	96	75
Autres étab. d'enseignement et de recherche, hors MESRI	9 802	7 807	-	80	4
<b>Ensemble</b>	<b>247 093</b>	<b>217 260</b>		<b>90</b>	<b>100</b>

\* voir Annexe, définitions

\*\* non-répondants

\*\*\* CIRAD, IFREMER, ONERA, BRGM

\*\*\*\* rapportés aux effectifs totaux des établissements ou de la catégorie (organismes : hors personnels non affectés, d'affectation non connue, ou en structures administratives centrales)

Champ : 26 COMUE et associations - organismes de recherche (y c. participations indirectes), écoles, EPSCP, FCS et ANSES

Source MESRI-SIES-DGRH : synthèse de 4 dispositifs de collecte

**FIGURE 2 - Effectifs de recherche et d'enseignement à fin 2017 dans les 26 sites contractuels - personnels permanents et non-permanents, voir Définitions**

Site contractuel	Chercheurs, enseignants*	Ingénieurs de recherche (IGR)**	Doctorants rémunérés et ATER	Ensemble chercheurs, enseignants, IGR et équivalents	Personnels de soutien	Total emploi d'enseignement et de recherche	
						Effectifs	Répartition (%)
Université de Strasbourg	3 097	387	939	4 423	3 460	7 883	3,6
Aix-Marseille-Provence-Méditerranée	5 049	535	1 459	7 043	5 194	12 237	5,6
Université Clermont Auvergne	1 823	192	365	2 380	1 725	4 105	1,9
Université de Lorraine	3 112	280	687	4 079	3 214	7 293	3,4
Picardie Universités	1 171	29	186	1 387	1 040	2 427	1,1
Site champenois	1 362	134	227	1 722	994	2 716	1,3
COMUE d'Aquitaine	4 711	484	1 173	6 368	4 739	11 107	5,1
Université Grenoble Alpes	4 319	441	1 265	6 025	3 778	9 803	4,5
Languedoc-Roussillon Universités	5 065	491	1 078	6 634	4 357	10 991	5,1
Province Université Lille Nord de France	5 151	323	1 087	6 561	4 914	11 474	5,3
Normandie Université	3 092	184	707	3 983	2 606	6 589	3,0
Université Bourgogne - Franche-Comté	2 939	267	458	3 664	2 449	6 113	2,8
Université de Lyon	6 460	560	1 568	8 588	6 379	14 967	6,9
Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	5 748	713	1 599	8 060	5 346	13 406	6,2
Université Côte d'Azur	1 735	182	179	2 096	1 637	3 733	1,7
Université Bretagne Loire	8 679	584	1 952	11 215	7 783	18 999	8,7
Université confédérale Léonard de Vinci	2 305	106	476	2 887	1 838	4 725	2,2
COMUE Centre-Val de Loire	2 517	252	485	3 254	2 185	5 439	2,5
<b>SOUS-TOTAL PROVINCE</b>	<b>68 335</b>	<b>6 144</b>	<b>15 890</b>	<b>90 369</b>	<b>63 638</b>	<b>154 007</b>	<b>70,9</b>
Sorbonne Université	4 624	612	1 922	7 158	5 151	12 309	5,7
Université de recherche Paris sciences et lettres	2 962	282	801	4 045	2 101	6 146	2,8
Université Paris-Saclay	7 346	931	2 311	10 587	5 803	16 391	7,5
Université Paris-Est	2 626	272	606	3 504	2 333	5 837	2,7
Université Paris Lumières	2 024	66	531	2 621	1 727	4 348	2,0
Université Paris-Seine	1 105	37	260	1 402	693	2 095	1,0
Université Sorbonne Paris Cité	5 972	462	1 800	8 234	5 077	13 311	6,1
HESAM Université	917	212	132	1 261	1 555	2 816	1,3
<b>SOUS-TOTAL ILE-DE-FRANCE</b>	<b>27 575</b>	<b>2 874</b>	<b>8 363</b>	<b>38 812</b>	<b>24 441</b>	<b>63 253</b>	<b>29,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>95 911</b>	<b>9 018</b>	<b>24 253</b>	<b>129 182</b>	<b>88 079</b>	<b>217 260</b>	<b>100</b>

\* y c. contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage

\*\* IGR des EPST et EPSCP

Champ : 26 COMUE et associations - organismes de recherche (y c. participations indirectes), écoles, EPSCP, FCS et ANSES

Source MESRI-SIES-DGRH : synthèse de 4 dispositifs de collecte

ou EPSCP, et 24 250 ATER et doctorants rémunérés. Au total, les 26 regroupements représentent donc 129 180 chercheurs, enseignants, ingénieurs de recherche et équivalents, lesquels bénéficient en outre de l'appui de 88 080 personnels de soutien, dont 69 210 ITA-ITRF en EPST et EPSCP (hors IGR), 16 460 autres personnels BIATSS<sup>3</sup> en universités et 2 490 personnels en écoles d'ingénieurs et de commerce et les fondations de coopération scientifique (FCS).

Sur l'ensemble des établissements, fondations et écoles répondant à un des quatre dispositifs de collecte mentionnés plus haut, les EPSCP constituent les trois quarts de l'emploi d'enseignement et de recherche des sites : 75 % en personnes physiques à fin 2017 (figure 1). Viennent ensuite les organismes de recherche en tant que deuxième contributeur, à hauteur de 21 %<sup>4</sup>, soit via certaines de leurs unités propres, soit parce qu'ils emploient du personnel dans des unités mixtes également sous la tutelle d'au moins un établissement d'enseignement. Les écoles et FCS pèsent peu dans l'ensemble : elles capitalisent légèrement plus de 4 % du total de l'emploi d'enseignement et de recherche des sites. Cet inégal poids des différents types d'établissements au sein des sites se vérifie quasiment à l'identique parmi la sous-population des chercheurs, enseignants, ingénieurs de recherche et équivalents. Elle est la conséquence d'un investissement plus ou moins intense des différents types d'établissements (encadré).

### Trois sites concentrent 23% de l'emploi d'enseignement et de recherche

Les 217 260 personnels d'enseignement et de recherche ne sont pas répartis de façon égale entre les sites contractuels, bien au contraire : si 13 regroupements sur 26 comptent chacun 3 % ou moins de l'ensemble des effectifs, pour un total de 26 % à fin 2017 (figure 2), les 3 plus grands sites représentent ensemble légèrement plus de 23 % de l'effectif total. La Comue « Université Bretagne-Loire » est le plus important de tous

3. Personnels BIATSS : bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé.

4. Hors CEA, INRIA et Institut Curie, non répondants, Sources et méthodes.

les regroupements, avec 9 % de l'emploi d'enseignement et de recherche global.

Ce phénomène de concentration se constate de façon similaire pour la population des chercheurs et enseignants, hors IGR, doctorants et ATER rémunérés, qu'on considère les seuls titulaires ou qu'on y inclue aussi les chercheurs et enseignants contractuels.

### Les sites franciliens sont de tailles très variables

L'Île-de-France compte 7 Comue et une association, elle représente pratiquement un tiers des effectifs de recherche et d'enseignement des 26 sites contractuels, mais avec une très grande disparité de tailles : les 2 Comue « Université Paris-Saclay » et « Université Sorbonne Paris Cité » comptent respectivement 16 390 et 13 310 personnels affectés à la recherche et à l'enseignement (figure 2), se plaçant ainsi sur le podium en termes d'effectifs, tandis qu'à l'autre bout de l'échelle, avec 1 % de l'emploi d'enseignement et de recherche des sites, la Comue Université Paris-Seine est le plus petit de tous les sites contractuels. Des choix de regroupement à des échelles aussi variées sont alors en général dictés par la volonté de renforcer les coopérations thématiques entre les différentes catégories d'établissements membres (infra).

On peut alors s'interroger sur ce qui, en matière de composition de l'emploi, différencie les sites selon leur taille, et réfléchir aux sources de ces différences.

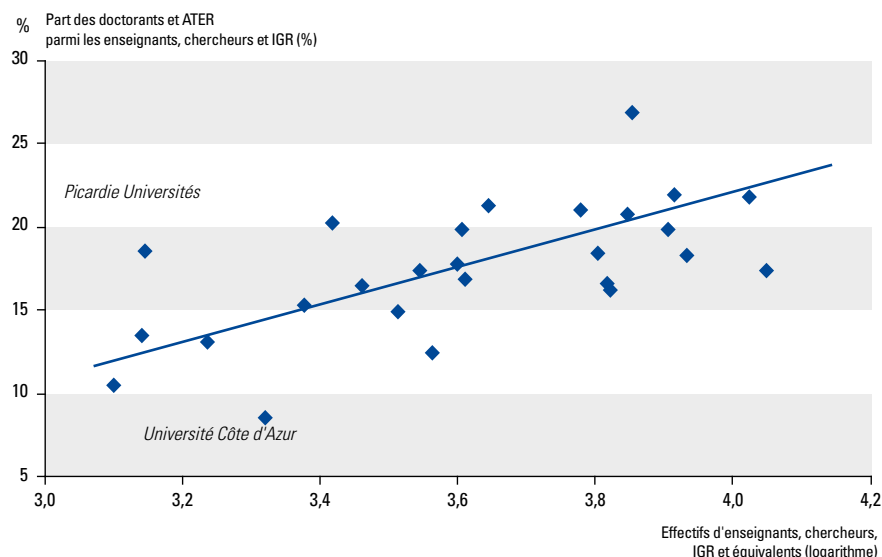
### Plus un site est de taille conséquente, plus il recrute proportionnellement de doctorants et ATER

Parmi l'ensemble des 73 500 doctorants inscrits en thèse à la rentrée 2017 (France entière, source SIES-enquête auprès des écoles doctorales), ceux rémunérés par les différentes catégories d'établissements sont un atout pour les sites : ils représentent un vivier particulier et ont leurs propres réseaux (provenant des mêmes filières disciplinaires, ils suivent quelques formations communes) et peuvent ainsi contribuer à accroître les échanges scientifiques au sein du site.

Or, les contrastes sont très marqués entre les sites contractuels : la part de doctorants rémunérés et ATER dans la Comue « Université Côte d'Azur » n'est que de 9 %, alors qu'elle atteint un niveau trois fois plus élevé, 27 %, pour l'association « Sorbonne Université », tandis que la moyenne nationale est de 19 %.

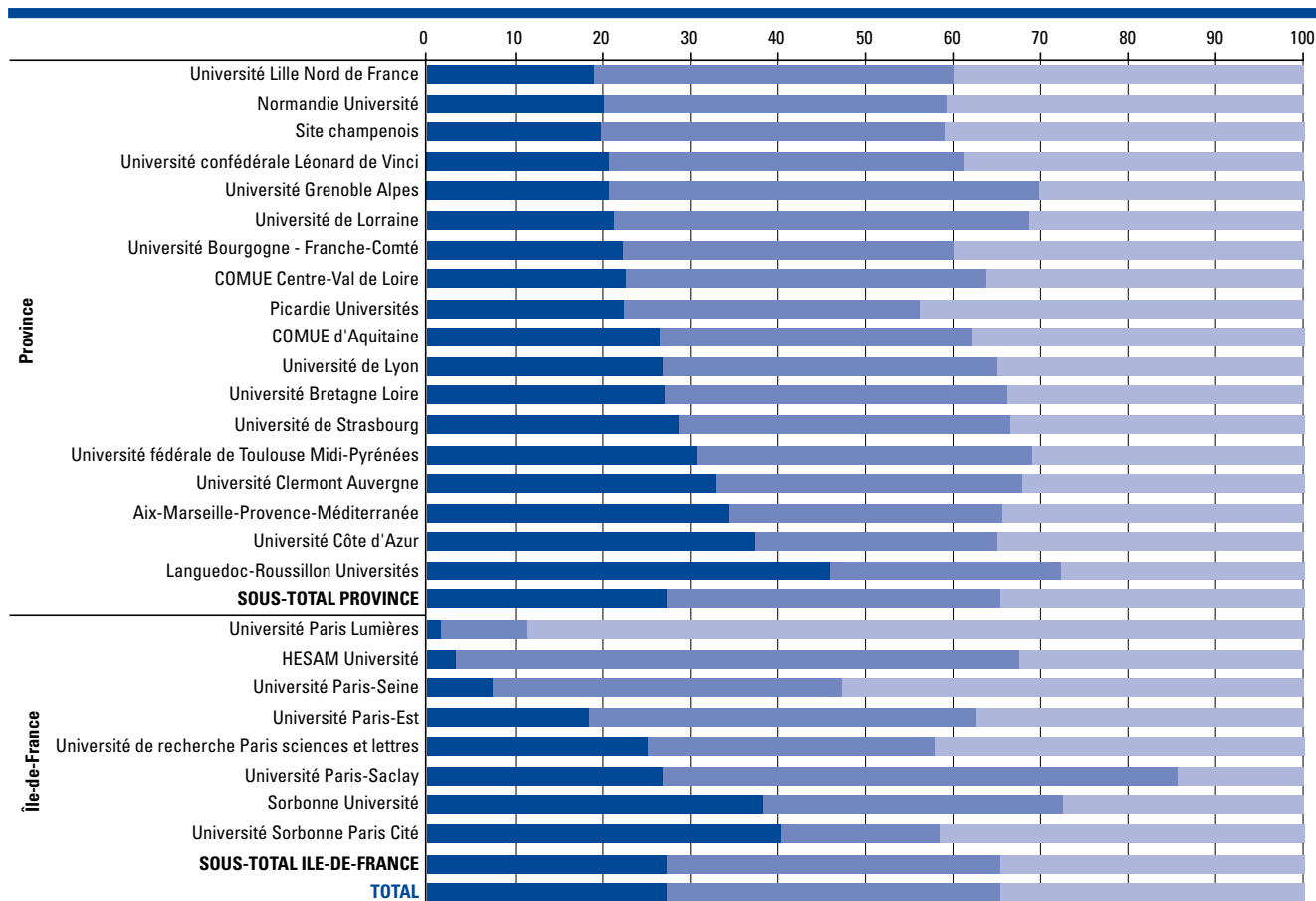
Par ailleurs, la part relative des doctorants et ATER parmi les chercheurs et enseignants, paraît relativement corrélée à la taille du site et va en croissant avec celle-ci (figure 3). À titre d'exemple, quatre des cinq plus petits sites contractuels, « Picardie Universités », le Site champenois, « HESAM Université » et enfin « Université Côte d'Azur » (3 700 chercheurs, enseignants et IGR) emploient justement peu de doctorants rémunérés et ATER : de 9 % à 13 % de leurs

FIGURE 3 - Effectifs de chercheurs, enseignants et IGR dans les sites et part des doctorants



Champ : organismes, écoles, EPSCP, FCS et ANSES  
Source MESRI-SIES-DGRH : synthèse de 4 dispositifs de collecte

**FIGURE 4 - Les chercheurs, enseignants et équivalents : répartition par domaine disciplinaire à fin 2017** - permanents et non-permanents, y compris doctorants, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage\*, voir définitions



**Domaines disciplinaires de l'European Research Council (ERC)**

■ Sciences médicales, sciences du Vivant et Environnement    ■ Sciences et Technologies    ■ Sciences Humaines et Sociales\*\*

\* hors discipline inconnue et enseignants sans discipline

\*\* STAPS incluses

Champ : 26 COMUE et associations - organismes de recherche (y c. participations indirectes), écoles, EPSCP, FCS et ANSES

Source MESRI-SIES-DGRH : synthèse de 4 dispositifs de collecte

effectifs de chercheurs, enseignants et IGR, contre 19 % pour la moyenne des 21 autres sites. Ces regroupements de petite taille se trouvent aussi bien en Île-de-France qu'en province. L'effet taille est encore plus criant si l'on considère les mêmes indicateurs (taille et part de doctorants) sur le périmètre des seuls EPSCP.

**Un équilibre national entre grands domaines disciplinaires...**

Outre la taille, l'orientation disciplinaire d'un regroupement est aussi une composante clé de son identité. Or, dans l'ensemble des sites contractuels, la population des chercheurs, enseignants et ingénieurs est partagée de manière relativement équilibrée entre les grands domaines disciplinaires (*Définitions*). Ainsi, les Sciences et Technologies (ST) sont légèrement plus présentes, avec 38 % des effectifs (*figure 4*); suit le domaine des

Sciences Humaines et Sociales (SHS), qui en rassemble près d'un tiers. Viennent enfin les Sciences médicales, sciences du Vivant et Environnement (SVE et sciences médicales), qui concentrent 28 % des chercheurs, enseignants et ingénieurs; au sein de ce domaine disciplinaire, près de 8 % sont affiliés au domaine des sciences médicales, en universités et fondations de coopération scientifique et 20 % dépendent des SVE.

**...qui se vérifie dans 16 des 18 sites de Province**

Cet équilibre entre grands domaines disciplinaires est aussi presque toujours la règle dans les regroupements localisés en province, car les universités se doivent de proposer une offre de formation diversifiée. Deux exceptions notables à ce constat : d'un côté, la Comue «Languedoc-Roussillon universités» présente une structure disciplinaire atypique et nettement orientée vers

les SVE (46 % des effectifs; *figure 4*), au travers de son université chef de file (Montpellier) et de ses deux organismes membres, le CNRS et l'IRD, mais aussi au travers d'unités mixtes auxquelles CIRAD, INRA et INSERM contribuent fortement, pour 19 %. Au demeurant, le CNRS et l'IRD sont remarquablement présents dans le site montpellierain (22 % des effectifs de chercheurs et enseignants), en comparaison aux autres regroupements de Province.

De l'autre côté, l'association «Picardie Universités», en effectifs réduits et avec une forte contribution des SHS (44 %), ne comporte aucun organisme de recherche membre; par ailleurs, les organismes ne participent que très faiblement aux unités mixtes sous tutelle de l'université chef de file, l'université de Picardie Jules Verne-UPJV, à hauteur de seulement 3 % des effectifs du site.

Des trois grands domaines disciplinaires, c'est celui des Sciences Humaines et

Sociales qui présente la moins grande fluctuation dans sa contribution aux effectifs de chercheurs dans chaque site en région : ce domaine disciplinaire concerne entre 30 % et 41 % des chercheurs selon le regroupement, si l'on exclut les deux regroupements cités précédemment (Picardie Universités et Languedoc-Roussillon Universités). Le partage se fait ensuite de façon plus variable entre le domaine des Sciences médicales, sciences du Vivant et Environnement (de 10 % à 37 %) et celui des Sciences et Technologies (de 26 % à 49 %).

### ... et aussi sur l'Ile-de-France, prise dans son ensemble, mais avec de forts contrastes au sein de ses 8 sites

Les sites franciliens présentent davantage de contrastes disciplinaires, qui résultent de spécialisations à l'intérieur de l'ensemble « Ile-de-France ». Certains regroupements présentent même des orientations disciplinaires très spécifiques : tandis que 89 % des chercheurs, enseignants et ingénieurs rémunérés dans la Comue « Université Paris Lumière » sont affiliés à une discipline relevant du domaine des SHS (figure 4), à l'inverse, dans les Comue « Université Paris-Saclay » et « Hesam Université », la part des chercheurs en Sciences et Technologies dépasse 55 %.

Malgré ces fortes disparités internes, l'Ile-de-France, prise dans son ensemble, connaît un équilibre disciplinaire strictement identique à celui de la Province, ce qui démontre bien que l'orientation thématique des différents sites franciliens se décide à l'intérieur d'une offre territoriale néanmoins équilibrée.

### Les doctorants et ATER contribuent diversement à l'emploi d'enseignement et de recherche des sites, plus dans les sites tournés vers les SVE...

Afin de limiter la charge statistique pesant sur l'ensemble des établissements, dont les écoles privées, les données collectées par les quatre dispositifs ne croisent pas systématiquement toutes les dimensions, notamment la discipline et le fait d'être doctorant, qui ont été analysées dans les paragraphes

précédents. On peut cependant vérifier une corrélation entre la présence plus ou moins marquée de doctorants rémunérés et ATER au sein des sites et l'orientation de ces derniers vers le sous-domaine disciplinaire des Sciences du Vivant et Environnement (figure 5, hors sciences médicales en Universités et en FCS). Au niveau national en effet, ce sous-domaine est celui qui emploie le plus de ces jeunes scientifiques : 36 % à fin 2014 (figure 6; dernière statistique disponible de façon exhaustive, sources SIES-tableau de bord de l'emploi scientifique et MESRI/DGRH-A), contre 23 % en moyenne pour l'ensemble des disciplines.

Aussi, plus un site est tourné vers les SVE, plus sa part de doctorants parmi les chercheurs et enseignants est élevée. À l'inverse, l'orientation plus ou moins marquée vers l'un des deux domaines disciplinaires des Sciences Humaines et Sociales et des Sciences et Technologies ne paraît pas avoir d'influence sur la présence de doctorants et ATER au sein des sites.

### ... et plus en Ile-de-France

Dans l'ensemble des sites contractuels, pour 100 chercheurs, enseignants et ingénieurs de recherche, près de 19 sont des doctorants rémunérés ou ATER; si cette proportion varie selon la discipline et la taille du site (supra), elle varie aussi selon la localisation. D'une part, en effectifs rapportés au total des chercheurs et enseignants, ces jeunes scientifiques sont plus nombreux en région Ile-de-France qu'en Province : leur part est de 21,5 % dans les regroupements franciliens, contre 17,6 % pour ceux situés en Province. Sur le périmètre des seuls EPSCP, le contraste est encore plus saisissant : toutes proportions gardées, les sites franciliens rémunèrent plus de doctorants et ATER (25,7 % des effectifs d'enseignants) que les sites de Province (seulement 18,8 %). D'autre part, ce constat se confirme aussi si l'on considère l'ensemble des doctorants, qu'ils soient sous contrat dans un établissement ou non : ainsi, sur l'année

FIGURE 5 - Poids de la discipline SVE et part des doctorants et ATER dans les sites

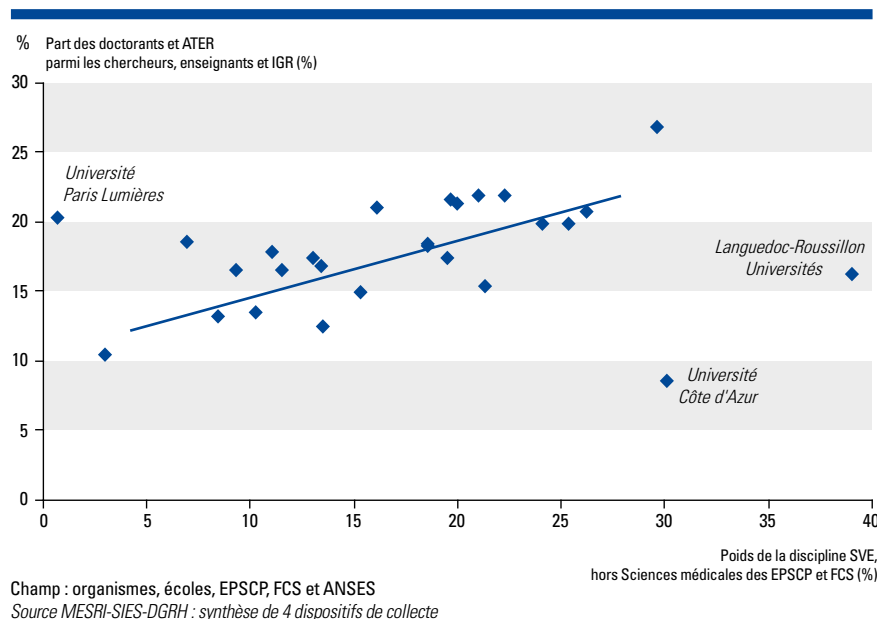


FIGURE 6 - Part des doctorants et ATER parmi les chercheurs et enseignants, par discipline et type d'établissement à fin 2014 - en personnes physiques rémunérées fin 2014

Domaine disciplinaire de recherche	Part des doctorants et ATER (%)		
	16 EPIC et EPST	EPSCP	Total
Sciences Médicales	13	5	6
Autres Sciences du Vivant et Environnement	10	36	20
Sciences et Technologies	14	28	21
Sciences Humaines et Sociales	6	23	21
<b>Ensemble</b>	<b>11</b>	<b>23</b>	<b>19</b>

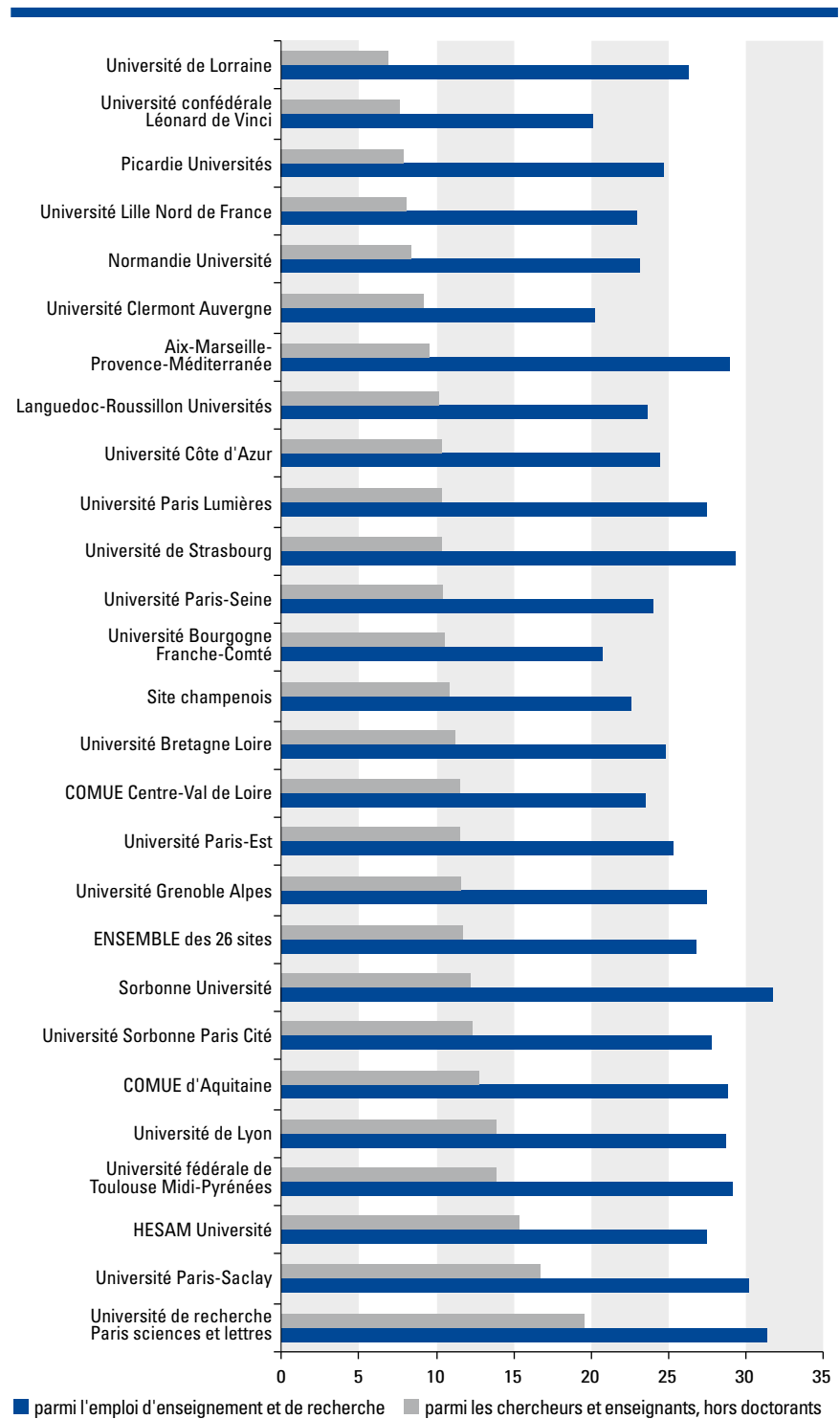
EPST-EPIC : Source MESRI-Sies, Tableau de Bord sur l'emploi scientifique auprès de 16 organismes : les 8 EPST, 6 EPIC et les instituts Pasteur-Paris et Curie  
EPST : les IR et contractuels assimilés sont classés parmi les chercheurs  
EPSCP, médecine, odontologie et corps spécifiques inclus, hors IGR; Source : MESRI-DGRH A1-1

universitaire 2015-2016, « les Comue situées en Île-de-France sont parmi celles qui concentrent le moins d'inscrits en cursus licence. En revanche, elles accueillent davantage d'étudiants des cursus master (45 % en moyenne contre 38 % pour les regroupements situés hors Île-de-France) et doctorat (5 % contre 3 %) » (voir la note d'information « Les effectifs étudiants dans les regroupements d'établissements en 2015-2016 »).

### Les regroupements d'Île-de-France emploient plus de chercheurs, enseignants et IGR non-permanents que ceux de Province

En matière d'emploi, en particulier pour les établissements publics qui en constituent l'écrasante majorité, l'équilibre entre personnels permanents et personnels non-permanents (sous CDD notamment, *Définitions*) est un sujet d'attention constante, tant pour les personnels que pour les établissements et les sites qu'ils composent. De plus, plusieurs lois récentes ou à venir vont modifier le cadre d'emploi des personnels des établissements publics : la loi dite « loi PACTE » et la loi pour la réforme de la fonction publique. Or, parmi l'ensemble des personnels de l'emploi d'enseignement et de recherche dans les 26 regroupements d'établissements, 27 % sont des non-permanents (*figure 7*). Cette part varie de 20 % pour la Comue « Université confédérale Léonard de Vinci » à 32 % pour l'association « Sorbonne Université ». S'agissant de la sous-population des chercheurs, enseignants et ingénieurs, celle-ci présente le même ratio de personnels non-permanents (ou contractuels) : 28,3%. Cependant, si l'on exclut les emplois de doctorants rémunérés et ATER, qui peuvent être considérés comme des emplois de formation, pour ne garder que les autres personnels en CDD, la part des non-permanents est alors de seulement 11,8% dans l'ensemble des 26 regroupements (*figure 7*), avec de fortes disparités selon les sites : elle est d'environ 7 % au sein des associations « Université de Lorraine » et « Picardie Universités », et elle atteint pratiquement 20 % pour la Comue « Université de recherche Paris sciences et lettres ». Pour ces trois

**FIGURE 7 - Part des personnels non-permanents dans les sites contractuels à fin 2017**



Champ : 26 COMUE et associations - organismes de recherche (y c. participations indirectes), écoles, EPSCP, FCS et ANSES  
 Source MESRI-SIES-DGRH : synthèse de 4 dispositifs de collecte

regroupements, cela reflète les disparités de conditions d'emploi au sein des établissements universitaires eux-mêmes, mais sur l'ensemble des 26 regroupements, l'inégale répartition des organismes et des écoles explique aussi en partie ces écarts. En revanche, la taille du site ne paraît pas liée à sa propension/capacité à recruter plus ou moins de chercheurs non-permanents. Enfin, les regroupements d'Île-de-France emploient plus de non-permanents que

ceux de Province : respectivement 14 % et 11 % en moyenne, en proportion des effectifs de chercheurs, enseignants et IGR. C'est aussi le cas si on limite la population d'étude aux seuls enseignants et IGR des EPSCP : 7,9 % et 6,6 % en moyenne.

**Corentin Casez  
 et Louis Meuric,  
 MESRI-SIES**

## En proportion de leurs effectifs, les EPST s'impliquent fortement dans les regroupements

Selon les contrats de sites en vigueur en février 2019, 129 EPSCP sont membres d'un regroupement contractuel (*Annexe*); ils représentent 96 % des personnels de la catégorie d'établissement. Les 25 autres EPSCP non membres sont composés de quelques grands établissements et des universités des DOM-COM, de Corse, ainsi que de Paris 1 et Paris 2.

S'agissant des EPST, ceux-ci sont tous membres d'au moins un regroupement et s'impliquent fortement dans les sites : si l'on exclut leurs personnels non affectés, d'affectation non connue, ou en structures administratives centrales, l'INSERM se mobilise complètement dans les sites (96 %, *figure 1*), le CNRS y consacre 88 % de ses effectifs, tandis que les cinq autres (hors INRIA, non répondant pour 2017), investissent 76 % de leurs personnels. L'IRSTEA se démarque cependant parmi eux, avec une implication à hauteur de seulement 55 %.

Pris ensemble et hors Inria, les 7 EPST se mobilisent dans les regroupements d'établissements à hauteur de 87 % de leurs effectifs, ce directement ou indirectement; cela représente ainsi 41 550 personnels de recherche, personnels de soutien inclus. S'agissant des 13 % de personnels ne relevant pas des sites contractuels, la majorité d'entre eux sont rattachés à une structure de recherche ou de service non partagée avec un établissement d'enseignement (86 %) ou à un département interne à vocation de coordination nationale (5 %), tandis que 6 % sont rémunérés dans des structures sous tutelle d'universités des DOM-COM, de Corse, Paris 1 et Paris 2, et 3 % sont dans des structures situées à l'étranger.

S'agissant des 13 EPIC (*Définitions*) et des 2 principales fondations de recherche d'utilité publique (FRUP, considérées comme quasi-organismes, soit les Instituts Pasteur-Paris et Curie), seuls cinq EPIC (CEA, BRGM, IFREMER, ONERA et CIRAD)

et Curie sont officiellement membres ou associés à des sites. Ils participent alors activement à ces regroupements contractuels, avec près de 88 % de leurs effectifs totaux (hors CEA et Curie, qui n'ont pas répondu en détail pour leurs effectifs impliqués en 2017), ce au travers de leurs unités propres ou en étant associés à des unités mixtes.

À l'inverse, les 8 autres EPIC (ci-dessous) et Pasteur-Paris ne sont officiellement membres d'aucun site et, de ce fait, n'y apportent qu'une faible contribution, indirecte. Ainsi, parmi les plus importants d'entre eux, Pasteur-Paris et le CNES, interrogés de façon détaillée, mettent à disposition des personnels dans des unités mixtes dépendant de sites, à hauteur de 7 % de leurs effectifs totaux, et l'IFPEN ne rémunère même aucun personnel dans de telles structures. Aussi est-il probable que les autres EPIC (ANDRA, CSTB, INERIS, IPEV, IRSN, LNE), employant en proportion moins de personnels affectés à la recherche ou à l'enseignement, participent aussi très peu à ces regroupements.

Cela étant, les modes de participation des EPST et des 4 EPIC membres contractuels (BRGM, IFREMER, ONERA et CIRAD) diffèrent : le CNRS et l'INSERM s'impliquent quasi exclusivement via leurs unités mixtes (près de 100 %, y c quelques unités mixtes internationales); c'est légèrement moins le cas pour les cinq autres EPST (78 % de leurs effectifs). *A contrario*, les 4 EPIC membres de sites contractuels s'investissent bien moins via ce type de structure (22 % de leurs effectifs dépendant de sites contractuels) mais bien davantage via leurs unités propres de recherche (78 %).

Enfin, parmi les 16 fondations de coopération scientifique répondant à l'un des dispositifs d'enquêtes, 10 sont membres d'un site, pour 67 % des effectifs de la catégorie.

## Pour en savoir plus

- *L'Etat de l'emploi scientifique*, édition 2018, MESRI-SIES
- « L'emploi scientifique dans les organismes de recherche en 2016 », MESRI-SIES, *Note Flash* n° 14, octobre 2017
- « Les effectifs étudiants dans les regroupements d'établissements en 2015-2016 », MESRI-SIES, *Note d'information* n° 8, novembre 2016

Statistiques et analyses :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24748/statistiques-analyses.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24748/statistiques-analyses.html)

Données statistiques sur la R&D en France, site REPÈRES :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/default.htm](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/default.htm)

## Sources et méthodes

### Définitions

#### Les différentes catégories d'établissements

**EPSCP** : établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Ils englobent principalement les universités (y c. les enseignants hospitalo-universitaires), les écoles normales supérieures et les grands établissements.

**EPST** : un établissement public à caractère scientifique et technologique est une catégorie particulière d'établissement public, sous tutelle de l'Etat, créée par la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique. Depuis 2011, leurs contours n'ont pas changé et ce sont les 8 établissements suivants : CNRS, IFSTAR, INED, INRA, INRIA, INSERM, IRD et IRSTEA.

**EPIC** : dans les établissements à caractère industriel et commercial, notamment ceux de recherche, le personnel est régi par le Code du travail, tandis qu'au sein du reste du secteur public (EPST, EPSCP), le statut de fonctionnaire est la règle pour les personnels permanents.

**FRUP** : les fondations de recherche d'utilité publique sont considérées comme quasi-organismes, quasiment donc comme les EPIC de recherche et les EPST.

**FCS** : les fondations de coopération scientifique sont des associations d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche à but non lucratif. Ils prennent la forme d'une personne morale soumise au droit privé et dépendent des règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique.

#### Les différentes catégories de personnels

**Les chercheurs** : conformément aux règles internationales du manuel de Frascati, il s'agit des chercheurs et ingénieurs de R&D travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes ou de systèmes nouveaux. Ils incluent également les doctorants rémunérés pour leur thèse et les personnels de haut niveau ayant des responsabilités d'animation des équipes de chercheurs.

**Ingénieurs de recherche (IGR)** et contractuels sur postes de niveau assimilé : ces personnels sont employés uniquement dans les EPST et les EPSCP.

**L'emploi d'enseignement et de recherche** regroupe l'ensemble des personnes travaillant comme enseignants, enseignants-chercheurs ou apportant un soutien dans les établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou travaillant sur des projets de

recherche et de développement (chercheurs, ingénieurs, doctorants, techniciens...), qu'elles aient un emploi permanent ou un emploi non permanent, à temps plein ou à temps partiel.

#### **Emplois non-permanents :**

- au sein des organismes : CDD, contrats aidés, vacataires et volontaires civils et militaires, hors fonctionnaires accueillis, voir « l'Etat de l'emploi scientifique », synthèse et chapitre III;
- au sein des universités : hors associés à mi-temps, hors doctorants et ATER et autres contractuels.

#### **Grandes disciplines d'enseignement et de recherche de l'ERC**

Il s'agit des grands groupes disciplinaires de l'European Research Council, qui correspondent aussi à ceux de la nomenclature du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). Les chercheurs ayant une activité de pilotage de la R&D sont répartis selon les disciplines de leur unité ou de leur organisme.

#### **Site contractuel ou regroupement**

Les sites contractuels sont les 19 Comue et 7 associations d'établissements selon le périmètre en vigueur encore en février 2019, et avant certaines modifications de périmètres (création de l'Institut Polytechnique de Paris...). Les regroupements sont réalisés à l'échelle académique ou inter-académique, à l'exception de l'Île-de-France, La Rochelle et Toulon. Les informations complètes sur le cadre juridique de ces regroupements ainsi que leurs établissements membres ou associés sont accessibles depuis la page internet suivante du site du MESRI : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid94756/les-regroupements-universitaires-et-scientifiques-une-coordination-territoriale-pour-un-projet-partage.html%20-%20Liste\\_des\\_etablissements\\_membres\\_des\\_Comue\\_et\\_des\\_associations](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid94756/les-regroupements-universitaires-et-scientifiques-une-coordination-territoriale-pour-un-projet-partage.html%20-%20Liste_des_etablissements_membres_des_Comue_et_des_associations)

Certaines structures ou universités dépendent de deux sites voire plus. Un site principal a été déclaré par l'établissement lui-même.

#### **Quatre dispositifs de collecte consolidés**

Les données d'emploi au sein des organismes de recherche sont tirées de l'enquête pilote du SIES sur l'emploi d'enseignement et de recherche dans les structures et les implantations des organismes. Cette enquête pilote a été réalisée auprès des 17 principaux organismes de recherche : les 8 EPST (*supra*) et 7 EPIC (BRGM, CEA-civil, CIRAD, CNES, IFPEN, IFREMER et ONERA) et les instituts Curie et Pasteur-Paris. Elle recueille des données d'emploi au niveau des unités de recherche (et de service et de recherche) des organismes répertoriées dans le répertoire national des structures de recherche (RNSR), chaque unité étant alors affectée par l'organisme à un ou plusieurs sites contractuels, dont un à titre principal. Notamment, les effectifs de l'organisme affectés dans des unités sous tutelle d'une université membre d'un site sont réputés relever de ce site, même si l'organisme n'en est pas membre officiel.

Les effectifs rapportés incluent les personnels rémunérés dans leur structure d'affectation principale, y compris ceux mis à disposition au sein d'un autre organisme (exemple : personnels du CNRS en MAD dans une unité INSERM), et hors personnels sans affectation ou en détachement. En 2017, des données aussi fines ne sont pas disponibles pour le CEA, l'institut Curie et l'INRIA; ces trois organismes rémunèrent

environ 16 700 personnes affectées à la R&D, dont une certaine part, non connue, travaille dans structures relevant d'un site contractuel. Ils sont membres respectivement de 1, 1 et 7 regroupements. L'IFPEN, non membre officiel d'un des 26 regroupements, ne rémunère aucun personnel dans des structures qui en dépendent et il est probable que les autres EPIC (ANDRA, CSTB, INERIS, IPEV, IRSN, LNE) et l'INRS, plus petits en termes d'effectifs affectés à la recherche ou à l'enseignement, participent très peu à ces regroupements. L'information fournie par les organismes sur le ou les sites dont dépend chacune de leurs structures a été systématiquement recoupée et contrôlée grâce à celle disponible dans le répertoire national des structures de recherche (RNSR) : ce répertoire en effet, comporte l'ensemble des structures de recherche françaises et associe à chaque structure ses différents établissements tutelles (organismes ou établissements d'enseignement supérieur et de recherche) s'ils sont multiples (on parle alors d'unités mixtes); en particulier, une même structure peut relever de plusieurs organismes (jusqu'à 4).

Les données sur les effectifs des enseignants et des BIATSS (personnels de soutien et IGR) proviennent des systèmes d'information de la DGRH (RHSUP-Info, *annuaire Poppee ITRF, enquête sur les enseignants non permanents et enquête Agents non titulaires (ANT)*). Sont exclus les vacataires, les personnels temporaires des disciplines médicales et odontologiques et les enseignants associés à mi-temps (qui sont tenus d'avoir une autre activité principale d'enseignement ou de recherche, souvent dans un autre établissement ESR). Pour les fondations de coopération scientifiques (FCS), l'ANSES, et les Ecoles hors tutelle MESRI (majoritairement publiques, mais aussi privées), hors du champ artistique et culturel (Ecoles d'architecture...): les données proviennent de l'enquête R&D 2016 du SIES. En raison de l'objectif de l'enquête, les personnels de ces fondations et écoles qui sont exclusivement affectés à l'enseignement ne sont pas comptés (par opposition à leurs collègues ayant une activité même partielle de recherche, qui eux sont comptés), ce qui amène à une légère sous-estimation. À l'inverse et bien que les enseignants associés à mi-temps des EPSCP aient été exclus, des doubles comptes restent possibles pour des enseignants en activité dans plusieurs établissements/écoles. La résultante de ces deux biais opposés peut être une légère sous-estimation ou surestimation des effectifs dans chaque site. Ces difficultés pourraient être levées par la mise en place de dispositifs de collecte spécifiques, envisageables pour des exercices ultérieurs.

Pour les écoles membres de sites et déclarant des implantations dans plusieurs académies, seuls les effectifs rémunérés dans les académies dépendant des sites ont été comptés.

Les écoles du champ artistique et culturel, écoles d'architectures comprises, non interrogées, sont particulièrement représentées dans les Comue « Université de recherche Paris sciences et lettres », « Université Côte d'Azur » et « Hesam Université ». En revanche, il n'y a aucune école de ce type dans 13 regroupements.

Les personnels des Centres hospitalo-universitaires (CHU), des centres de lutte contre le cancer (CLCC), de certains centres de ressources (CREPS de Toulouse, Centre international d'études pédagogiques, CIEP), ainsi que de l'ENA n'ont pas été recensés en tant que tels. En effet, une part importante des enseignants ont un poste attiré dans un autre établissement et sont déjà comptés.